



Communiqué de presse

Paris, le 6 juin 2014

Sédation et utilisation de médicaments en soins palliatifs : La SFAP répond aux questions

Pour éviter tout amalgame, ou erreur d'interprétation, que pourrait générer l'affaire Bonnemaison, la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs apporte sur son site internet des réponses pratiques aux questions que chaque personne peut se poser sur la sédation et sur les bonnes règles d'utilisation de certains médicaments en soins palliatifs.

Les questions et les réponses sont accessibles à l'adresse suivante: <http://www.sfap.org/>

Voici 4 exemples de questions accessibles sur le site :

Qu'est-ce que la sédation ?

La sédation en soins palliatifs est un traitement qui vise - quand aucun autre traitement ne permet de soulager le malade - à endormir et à apaiser un malade pour qu'il ne vive pas un symptôme qu'il juge insupportable (douleurs physiques et/ou psychologiques, gêne respiratoire etc....). Son objectif n'est pas d'influencer la survenue du décès mais bien de soulager le patient.

Le malade doit-il donner son accord avant de débiter une sédation ?

Le malade doit toujours donner son accord. Le médecin doit donc informer complètement le patient sur les objectifs de la sédation et les modalités de sa mise en œuvre. Si le malade est inconscient, le médecin doit alors consulter les directives anticipées, la personne de confiance et la famille. Conformément aux recommandations validées par la haute autorité de santé, le médecin ne doit jamais prendre seul une décision de sédation.

L'hypnovel® (Midazolam) est-il souvent utilisé en soins palliatifs ?

L'hypnovel® est souvent utilisé en soins palliatifs car c'est un médicament maniable, efficace et très utile pour diminuer l'angoisse des patients et, dans certains cas, pour l'endormir afin d'être sûr qu'il soit soulagé. Utilisé à des doses normales, l'hypnovel® ne provoque jamais le décès d'un patient.

Quand sont utilisés les curares ?

Les curares ne sont jamais utilisés en soins palliatifs. Ils sont utilisés en anesthésie pour les actes de chirurgie. Ils facilitent le travail minutieux que doit effectuer le chirurgien. En réanimation, les curares sont aussi utilisés pour améliorer le confort d'un patient qui doit bénéficier d'une respiration artificielle à l'aide d'une machine.

Contact Presse Elise Leblanc : 06 43 65 63 22/ Dr Morel 06 81 73 46 59 sfap@sfap.org

La SFAP, Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs, créée en 1990, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, **représente le mouvement des soins palliatifs**. C'est une société savante pluridisciplinaire associant professionnels, bénévoles d'accompagnement et usagers. Elle fédère plus de **5.000 soignants** (libéraux, hospitaliers, enseignants universitaires) et près de **200 associations de bénévoles d'accompagnement**.

Ses objectifs : - favoriser le développement et l'accès aux soins palliatifs - améliorer les pratiques des professionnels et des bénévoles d'accompagnement - promouvoir la culture palliative auprès du grand public.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS

Siège social & secrétariat : 106, avenue Émile Zola - 75015 Paris - France - Tél : 01 45 75 43 86 - Fax : 01 45 78 90 20

E-mail : sfap@sfap.org - <http://www.sfap.org> - Siret N° 390 473 353 000 22

Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008